Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Golfech-non-respect-STE

3 avril 2012

France : Golfech : Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

A trois reprises au cours du dernier cycle de fonctionnement du réacteur n° 1, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech n'a pas respecté les spécifications techniques d'exploitation (STE) prescrites lors de l'indisponibilité d'une chaîne de mesure neutronique de puissance.

Pour mesurer la puissance nucléaire et connaître sa répartition spatiale dans le cœur du réacteur, l'exploitant dispose de deux matériels : les chaînes neutroniques de puissance, situées à l'extérieur de la cuve du réacteur, et l'instrumentation interne du cœur, constituée de détecteurs de mesure de flux neutronique. Ces détecteurs, introduits ponctuellement dans le cœur du réacteur, permettent de réaliser une cartographie de la répartition de la puissance dans le cœur appelée « carte de flux ». Enfin, des sondes de températures situées à l'intérieur du cœur permettent également de détecter un déséquilibre du flux neutronique entre les quadrants du cœur.

Le réacteur n° 1 du CNPE de Golfech est actuellement à l'arrêt pour maintenance et rechargement en combustible. Lors de l'arrêt précédent du réacteur n° 1, en 2010, deux sondes de mesure de la température du coeur ont été inversées. Du fait de cette inversion, la mesure du déséquilibre du flux neutronique au cours du dernier cycle de fonctionnement du réacteur n° 1 n'était pas représentative du déséquilibre réel. L'exploitant ne s'est aperçu de cette inversion qu'à la déconnexion des sondes, réalisée au cours de cet arrêt le 3 avril 2012.

Les 12 et 18 décembre 2010, dans le cadre d'une opération de maintenance préventive, l'exploitant a volontairement rendu indisponible une chaîne de mesure neutronique de puissance. Dans cette situation, prévue par les règles générales d'exploitation, l'exploitant doit déterminer au moins une fois par heure le déséquilibre du flux neutronique à l'aide des sondes de température situées à l'intérieur du cœur. Le 22 novembre 2011, afin de réaliser un essai périodique, une chaîne de mesure neutronique de puissance a également été volontairement rendu indisponible. Dans ce cas, les règles générales d'exploitation prévoient que l'exploitant réalise une mesure du déséquilibre du flux neutronique à l'aide des sondes de température. Si cette fonction n'est pas disponible, une « carte de flux » doit être réalisée sous 8 heures.

Au cours de ces trois activités, l'exploitant n'avait pas connaissance de l'inversion des sondes de température. Le déséquilibre du flux neutronique qui a été déterminé conformément aux règles générales d'exploitation, à l'aide des sondes de température, n'était pas représentatif du déséquilibre réel. Par ailleurs, dans le dernier cas, l'exploitant n'a pas réalisé la « carte de flux » prévue par les règles générales d'exploitation.

Cet événement n'aurait eu de conséquence réelle ni sur la sûreté de l'installation, ni sur la sécurité du personnel, ni sur l'environnement.

Pour consulter l'avis d'incident publié par l'ASN :
https://www.asn.fr/layout/set/print/content/view/full/87605